

Question écrite de Mme JADIN au Secrétaire d'États à la Régie des bâtiments sur la construction du palais de justice à Eupen.

Katrin JADIN (MR) :

Je souhaiterais faire le point avec vous sur la construction du palais de justice à Eupen. Suite à ma question sur la construction du palais de justice à Eupen au mois de juin 2013, vous m'avez répondu que les travaux débuteront, si tout vas bien, dans le courant du dernier trimestre de l'année 2013 (question n° 18539, Compte Rendu Intégral, Chambre, 2012-2013, commission des Finances et du Budget, 25 juin 2013, CRIV 53 COM 781, p. 13). Or, les travaux n'ont jusqu'à présent pas encore débuté, ce qui est vraiment dommage car toute la région attend la construction d'un palais de justice déjà depuis trop longtemps. Est-ce que vous pourriez communiquer pour quel(s) raison(s) les travaux n'ont pas encore commencé?

Melchior Wathelet (cdH) :

La procédure de sélection a été terminée au sein de mon administration dans le courant de l'année 2013. La décision de sélection et ses annexes ont reçu l'approbation de l'Inspection des Finances accréditée auprès de la Régie des Bâtiments en date du 17 juin 2013. Cette décision de sélection a été communiquée aux différents candidats. L'élaboration du cahier des charges administratif a malheureusement pris plus de temps que prévu puisque de nombreux paramètres ont dû être pris en compte et vérifiés par de nombreux services concernés (juridique, financier, immobilier...) Le dossier a été signé par moi le 20 février 2014 et transmis à la Régie des Bâtiments. La deuxième phase de la procédure a donc été entamée. La publication du CSC et l'invitation des candidats ont eu lieu le jeudi 13 mars 2014. Les candidats sont invités à remettre une offre pour le 19 mai 2014. Après la remise des offres, un délai minimal de deux mois est nécessaire afin de pouvoir réaliser une analyse correcte des offres et de mener à bien les négociations. En tenant compte des 15 jours du temps d'attente de recours éventuel, la décision d'attribution est donc prévue au cours du mois de juillet 2014. Etant donné les délais de passation des actes administratifs d'acquisition, les travaux pourront commencer 2 mois après l'approbation de l'offre, donc au cours du troisième trimestre 2014. En ce qui concerne le permis d'urbanisme obtenu en date du 23 décembre 2010 et prolongé d'une année, des travaux préliminaires et significatifs ont été menés dans le courant du mois de décembre 2013 afin de garantir que celui-ci reste effectif.